

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 29 JUIN 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-trois juin deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (44) : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – Françoise DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Dorothée GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Yann ROSSET – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Étaient représentés (3) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Florent Limouzin – Virginie GILBERT a donné pouvoir à Eric Hervouet – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Geneviève Ségura

Secrétaire de séance : Paul BROCHARD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260629_22

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude Durand, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée qu'il revient au Conseil de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de modification, création, suppression ou modification de durée hebdomadaire d'un poste, avancements de grade, ainsi qu'il suit :

Direction / Service	Suppression de poste	Création de poste	Date d'effet	Motif
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Direction Générale	1 poste Attaché (Cat. A) Temps complet	1 poste Attaché principal (Cat. A) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade suite avancement
Affaires générales et juridiques	1 poste Rédacteur principal 2^{ème} classe (Cat. B) Temps complet	1 poste Rédacteur principal 1^{ère} classe (Cat. B) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade suite avancement
Affaires financières	1 poste Attaché principal (Cat. A) Temps complet	//	01/07/2026	Départ retraite
	1 poste Rédacteur principal 2^{ème} classe (Cat. B) Temps complet	1 poste Rédacteur principal 1^{ère} classe (Cat. B) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade suite avancement
Ressources humaines	1 poste Attaché (Cat. A) Temps complet	1 poste Attaché principal (Cat. A) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade suite avancement
	1 poste Rédacteur (Cat. B) Temps complet	1 poste Rédacteur principal 2^{ème} classe (Cat. B) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade suite avancement
	1 poste Adjoint administratif principal 2^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	1 poste Rédacteur (Cat. B) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade suite promotion interne
	1 poste Adjoint administratif (Cat. C) Temps complet	1 poste Adjoint administratif principal 2^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade suite avancement

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le 10 JUIL. 2026

ID : 085-200070233-20260629-DEL20260629_22-DE

Direction / Service	Suppression de poste	Création de poste	Date d'effet	Motif
Systèmes d'Information et Transition Numérique	1 poste Rédacteur principal 2 ^{ème} classe (Cat. B) Temps complet	1 poste Rédacteur principal 1 ^{ère} classe (Cat. B) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade suite avancement
Urbanisme et Habitat	1 poste Adjoint administratif (Cat. C) Temps complet	//	01/07/2026	Nouvelle organisation du service
	1 poste Rédacteur principal 2 ^{ème} classe (Cat. B) Temps complet	1 poste Rédacteur principal 1 ^{ère} classe (Cat. B) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade suite avancement
	1 poste Rédacteur (Cat. B) Temps complet	1 poste Rédacteur principal 2 ^{ème} classe (Cat. B) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade suite avancement
	1 poste Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	1 poste Rédacteur (Cat. B) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade suite promotion interne
Ingénierie	1 poste Rédacteur principal 2 ^{ème} classe (Cat. B) Temps complet	1 poste Rédacteur principal 1 ^{ère} classe (Cat. B) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade suite avancement
Musique	//	1 poste Attaché (Cat. A) Temps complet	31/08/2026	Doublon en prévision retraite
Education et Famille	1 poste Attaché (Cat. A) Temps complet	//	01/12/2026	Réorganisation direction
Communication	1 poste Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	1 poste Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe (Cat. C) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade suite avancement
Sports	1 poste Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	1 poste Rédacteur (Cat. B) Temps complet	01/09/2026	Adaptation grade suite concours
	1 poste Adjoint administratif (Cat. C) Temps complet	1 poste Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade suite avancement
FILIERE TECHNIQUE				
Systèmes d'Information et Transition Numérique	1 poste Technicien principal 2 ^{ème} classe (Cat. B) Temps complet	1 poste Cadre d'emploi Technicien (Cat. B) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade pour recrutement
	//	1 poste Cadre d'emploi Technicien (Cat. B) Ou Agent de maîtrise (Cat. C) Ou Adjoint technique (Cat. C) Temps complet	01/09/2026	Création suite organisation du service
Environnement et Mobilité	1 poste Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	1 poste Cadre d'emploi Technicien (Cat. B) Ou Agent de maîtrise (Cat. C) Ou Adjoint technique (Cat. C) Temps complet	01/09/2026	Adaptation grade pour recrutement
	//	4 postes Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe (Cat. C) Temps non complet 6/35 ^{ème}	01/09/2026	Pérennisation de postes
	1 poste Technicien principal 2 ^{ème} classe (Cat. B) Temps complet	1 poste Technicien principal 1 ^{ère} classe (Cat. B) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade suite avancement
Ingénierie	1 poste Technicien principal 2 ^{ème} classe (Cat. B) Temps complet	1 poste Technicien principal 1 ^{ère} classe (Cat. B) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade suite avancement
Urbanisme et Habitat	1 poste Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	1 poste Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe (Cat. C) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade suite avancement
Action culturelle	2 postes Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	2 postes Adjoint technique (Cat. C) Temps complet	01/09/2026	Adaptation grade suite recrutement

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

ID : 085-200070233-20260629-DEL20260629_22-DE

Direction / Service	Suppression de poste	Création de poste	Date d'effet	Motif
Sports	1 poste Adjoint technique (Cat. C) Temps complet	1 poste Adjoint technique principal 2^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	01/09/2026	Adaptation grade suite recrutement
FILIERE CULTURELLE				
Musique	1 poste Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe (Cat. B) Temps non complet 3,5/20 ^{ème}	1 poste Cadre d'emploi Assistant territorial d'enseignement artistique (Cat. B) Temps non complet 5,5/20 ^{ème}	01/07/2026	Adaptation grade et temps de travail aux besoins
	1 poste Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe (Cat. B) Temps non complet 3,5/20 ^{ème}	1 poste Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe (Cat. B) Temps non complet 4,25/20 ^{ème}	01/07/2026	Adaptation temps de travail aux besoins
	1 poste Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe (Cat. B) Temps non complet 5,5/20 ^{ème}	1 poste Cadre d'emploi Assistant territorial d'enseignement artistique (Cat. B) Temps non complet 5,5/20 ^{ème}	01/07/2026	Adaptation grade pour recrutement
	1 poste Assistant territorial d'enseignement artistique (Cat. B) Temps complet	1 poste Cadre d'emploi Assistant territorial d'enseignement artistique (Cat. B) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade pour recrutement
	1 poste Assistant territorial d'enseignement artistique (Cat. B) Temps non complet 10/20 ^{ème}	1 poste Cadre d'emploi Assistant territorial d'enseignement artistique (Cat. B) Temps non complet 10/20 ^{ème}	01/07/2026	Adaptation grade pour recrutement
	1 poste Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe (Cat. B) Temps non complet 16/20 ^{ème}	1 poste Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe (Cat. B) Temps non complet 16/20 ^{ème}	01/07/2026	Adaptation grade suite avancement
	1 poste Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe (Cat. B) Temps non complet 18/20 ^{ème}	1 poste Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe (Cat. B) Temps non complet 18/20 ^{ème}	01/07/2026	Adaptation grade suite avancement
FILIERE MEDICO-SOCIALE / FILIERE ADMINISTRATIVE / FILIERE ANIMATION				
Education et Famille	1 poste Assistant socio-éducatif (Cat. A) Temps complet	1 poste Cadre d'emploi Attaché (Cat. A) Ou Conseiller socio-éducatif (Cat. A) Ou Assistant socio-éducatif (Cat. A) Ou Animateur territorial (Cat. B) Temps complet	01/09/2026	Adaptation grade pour recrutement
	1 poste Adjoint territorial d'animation (Cat. C) Temps complet	1 poste Cadre d'emploi Animateur territorial (Cat. B) Ou Adjoint territorial d'animation (Cat. C) Temps complet	01/09/2026	Adaptation grade pour recrutement
	1 poste Adjoint territorial d'animation (Cat. C) Temps complet	1 poste Cadre d'emploi Animateur territorial (Cat. B) Ou Adjoint territorial d'animation (Cat. C) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade pour recrutement
Santé et Solidarités	//	1 poste Cadre d'emploi Assistant socio-éducatif (Cat. A) Ou Attaché (Cat. A) Ou Rédacteur (Cat. B) Ou Adjoint administratif (Cat. C) Temps complet	01/07/2026	Création poste pour nouvelles missions
FILIERE SPORTIVE				
Sports	3 postes Educateur des Activités Physiques et Sportives (Cat. B) Temps complet	3 postes Educateur des Activités Physiques et Sportives principal 2^{ème} classe (Cat. B) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade suite avancement

Direction / Service	Suppression de poste	Création de poste	Date d'effet	Motif
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
Police municipale intercommunale	1 poste Gardien brigadier (Cat. C) Temps complet	1 poste Brigadier-Chef principal (Cat. C) Temps complet	01/07/2026	Adaptation grade suite avancement

Vu le Code général de la fonction publique ;
 Vu le Code général des collectivités territoriales ;
 Vu la loi n°83-634 en date du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
 Vu la loi n°84-53 en date du 26 janvier 1984 ;
 Vu le décret n°91-298 en date du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
 Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;
 Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 18 juin 2026 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
 Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
 A l'unanimité,

- Supprime et crée les postes au tableau des effectifs tel que listé ci-dessus ;
- Dit que pour les postes pour lesquels plusieurs grades ont été ouverts, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu à l'issue de la procédure de recrutement ;
- Autorise Monsieur le Président à recourir au recrutement de contractuels si la recherche de fonctionnaires s'avère infructueuse ;
- Autorise Monsieur le Président, le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience ;
- Autorise l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget ;
- Charge Monsieur le Président de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

Fait à Montaigu-Vendée



[Signature]

Antoine CHEREAU
 Président de Terres de
 Montaigu Communauté
 d'Agglomération
 10 juil. 2026

*Certifiée exécutoire par le Président,
 compte tenu de la réception en Préfecture
 et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
 d'un recours devant le Tribunal Administratif
 de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
 délai de deux mois à compter de sa
 publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 29 JUIN 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le 10 JUL. 2026

ID : 085-200070233-20260629-DEL20260629_23-DE

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-trois juin deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (43) : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – Françoise DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Dorothée GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Yann ROSSET – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Étaient représentés (2) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Florent Limouzin – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Geneviève Ségura

Étaient absents excusés (2) : Virginie GILBERT – Eric HERVOUET

Secrétaire de séance : Paul BROCHARD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260629_23

Protection sociale complémentaire – Convention de participation pour la couverture du risque sante des agents

Monsieur Eric HERVOUET, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, quitte la salle ne prenant pas part au débat et au vote pour risque de conflit d'intérêt.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude Durand, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle aux membres de l'Assemblée que la Protection Sociale Complémentaire des agents comporte 2 volets :

- La Prévoyance, également appelée « Maintien de salaire »
- La garantie Santé avec une assurance complémentaire, qui permet de couvrir l'agent avec le remboursement des frais de santé en complément du régime obligatoire de la sécurité sociale.

Par délibération n°DEL20250929_23 en date du 29 septembre 2025, le Conseil d'agglomération a opté depuis le 1^{er} janvier 2026, pour le système de la labellisation où chaque agent est libre du choix de sa complémentaire santé, et bénéficie d'une participation de son employeur à la condition que son contrat individuel soit labellisé.

En parallèle, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée a étudié la possibilité de proposer aux employeurs territoriaux, un contrat collectif régional dans le cadre d'une convention de participation où un prestataire serait retenu au terme d'une procédure d'appel d'offre groupé, selon le même schéma que le contrat collectif pour la Prévoyance dont la collectivité bénéficie actuellement.

Afin d'assurer une couverture complémentaire de frais de santé de qualité aux agents et de bénéficier d'un effet de masse en raison du panier élargi d'agents à l'échelle régionale, il est proposé au Conseil d'agglomération de donner mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, membre du groupement de commandes constitué avec les cinq Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet du 1^{er} juillet 2027.

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L452-11, L221-1 à L227-4 et L827-1 à L827-12 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 ;

Vu le Décret n°2011-1474 en date du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la Circulaire N°RDFB 1220789 C en date du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'Ordonnance 2021-174 en date du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;

Vu l'Ordonnance 2021-175 en date du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le Décret 2022-581 en date du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'Accord collectif national en date du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 18 juin 2026 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Donne mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, membre du groupement de commandes constitué avec les cinq Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet du 1^{er} juillet 2027 ;
- Charge Monsieur le Président de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Antoine CHEREAU
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
10 juil. 2026

CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 29 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-trois juin deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (44) : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BRÉGEON – Paul BROCHARD – Solzic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – Françoise DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Dorothée GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Yann ROSSET – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Étaient représentés (3) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Florent Limouzin – Virginie GILBERT a donné pouvoir à Eric Hervouet – Caroline ROULLIER a donné pouvoir à Geneviève Ségura

Secrétaire de séance : Paul BROCHARD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260629_24

**Comité Social Territorial commun entre Terres de Montaigu
Communauté d'agglomération et le CIAS Montaigu-Rocheservière**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude Durand, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle aux membres de l'assemblée que le renouvellement général des représentants du personnel dans les instances paritaires interviendra le 10 décembre 2026 à l'occasion des élections professionnelles. Les membres élus à l'issue de ce scrutin siègeront ainsi au sein du Comité Social Territorial (CST).

En effet, les dispositions relatives aux instances paritaires prévoient :

- La création d'un CST dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents ;
- Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité, de créer un CST commun compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement ou des établissements, à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à 50 agents.

Monsieur le Président précise aux membres de l'assemblée que le CST est chargé de l'examen des questions collectives de travail. La Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail est instituée au sein du CST dans les collectivités territoriales et les établissements publics employant deux cents agents au moins. Elle est chargée de l'examen des questions relatives aux conditions de travail.

Il est proposé au Conseil d'agglomération de maintenir le principe d'un CST commun avec le CIAS Montaigu-Rocheservière, tel que voté par délibération du Conseil d'agglomération n°DELTDMC_22_086 en date du 16 mai 2022.

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L251-5 et L251-7 ;

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial commun compétent pour l'ensemble des agents de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et du CIAS Montaigu-Rocheservière ;

Considérant les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et de droit privé au 1^{er} janvier 2026 :

- Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération : 244
- CIAS Montaigu-Rocheservière : 267
- Soit un total de 511 agents permettant la création d'un CST commun ;

Considérant l'information donnée aux représentants du personnel lors de la séance du CST en date du 22 janvier 2026 ;

Considérant la consultation des organisations syndicales représentées au CST faite le 09 avril 2026, soit plus de 6 mois avant la date du scrutin prévu le 10 décembre 2026 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de maintenir un Comité Social Territorial commun, compétent pour les agents de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et du CIAS Montaigu-Rocheservière, placé auprès de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération ;
- Décide de mettre en place une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail au sein du Comité Social Territorial commun ;
- Informe Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée de la création de ce Comité Social Territorial commun ;
- Charge Monsieur le Président de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Antoine CHEREAU
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
10 juil. 2026

CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 29 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-trois juin deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (44) : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Paul BROCHARD – Solzic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – Françoise DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Dorothée GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Yann ROSSET – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Étaient représentés (3) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Florent Limouzin – Virginie GILBERT a donné pouvoir à Eric Hervouet – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Geneviève Ségura

Secrétaire de séance : Paul BROCHARD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIET, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260629_25

Composition du Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude Durand, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle aux membres de l'assemblée que le renouvellement général des représentants du personnel dans les instances paritaires interviendra le 10 décembre 2026 à l'occasion des élections professionnelles. Les membres élus à l'issue de ce scrutin siègeront ainsi au sein du Comité Social Territorial (CST).

Il précise aux membres de l'assemblée que le Comité Social Territorial est chargé de l'examen des questions collectives de travail, tandis que la Formation Spécialisée en matière de Santé Sécurité et Conditions de Travail est chargée de l'examen des questions relatives aux conditions de travail. Un Comité Social Territorial est ainsi créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents et une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est instituée au sein du Comité Social Territorial dans les collectivités territoriales et les établissements publics employant deux cents agents au moins.

La réglementation prévoit que les collectivités et établissements devant organiser l'élection des représentants du personnel au sein de leur propre CST doivent délibérer sur la composition de leur future instance locale. Il est donc proposé au Conseil d'agglomération de déterminer, après consultation des organisations syndicales, le nombre de représentants du personnel, le nombre de des représentants de l'employeur.

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L251-5 à L251-10, L252-8 à L252-10, L254-2 à L254-4, ainsi que ses articles R251-31 à R251-37, R252-30 à R252-41 à R252-51 ;

Vu la délibération n°DEL20260629_24 en date du 29 juin 2026 portant maintien d'un Comité Social Territorial commun entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et le CIAS Montaigu-Rocheservière ;

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et de droit privé appréciés au 1^{er} janvier 2026 sont les suivants : 511 agents, 399 femmes (78%) et 112 hommes (22%) ;

Considérant qu'au moins 200 agents relèvent du Comité Social Territorial ;

Considérant que dans la fourchette d'effectifs 200 et 1 000, le nombre de représentants titulaires des organisations syndicales peut être compris entre 4 et 6 ;

Considérant que le nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la Formation Spécialisée du Comité Social Territorial est égal au nombre de représentants du personnel titulaires dans ce comité ;

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial et d'une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail compétents pour l'ensemble des agents de la collectivité ;

Considérant l'information donnée aux représentants du personnel lors de la séance du CST en date du 22 janvier 2026 ;

Considérant la consultation des organisations syndicales représentées au CST faite le 09 avril 2026, soit plus de 6 mois avant la date du scrutin prévu le 10 décembre 2026 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Fixe à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel du Comité Social Territorial, étant précisé que le nombre de suppléants est égal au nombre de représentants titulaires ;
- Fixe à 5 le nombre de représentants titulaires de l'employeur territorial pour la Formation Spécialisée, étant précisé que le nombre de suppléants est égal au nombre de représentants titulaires ;
- Décide de recueillir, par le Comité Social Territorial, l'avis séparé des représentants de l'employeur sur toutes les questions de l'instance ;
- Décide de recueillir, par la Formation Spécialisée, l'avis séparé des représentants de l'employeur sur toutes les questions de l'instance.
- Charge Monsieur le Président de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Antoine CHEREAU
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
10 juil. 2026

CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 29 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-trois juin deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (44) : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – Françoise DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Dorothée GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Yann ROSSET – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Étaient représentés (3) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Florent Limouzin – Virginie GILBERT a donné pouvoir à Eric Hervouet – Caroline ROULLIER a donné pouvoir à Geneviève Ségura

Secrétaire de séance : Paul BROCHARD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260629_26

Mise en place de l'indemnité de maniement des fonds

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude Durand, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle que les agents peuvent être amenés dans l'exercice de leur fonction à manipuler des fonds (espèces) dans le cadre de régie de recettes et de régie d'avances.

En raison de leur responsabilité pour la tenue des régies, les collectivités ont la possibilité de mettre en place une indemnité de maniement des fonds, qui est cumulable avec le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) que la Collectivité a également mis en place.

Le calcul du montant de cette indemnité est fonction d'un barème de référence, fixé par arrêté, détaillé ci-dessous :

Montant maximum de l'avance pouvant être consentie (régisseur d'avances) ou Montant moyen des recettes encaissées mensuellement (régisseur de recettes)	Montant total du maximum pour un régisseur d'avances et de recettes	Montant de cautionnement	Montant de l'indemnité de responsabilité annuelle *
De 0 € à 1 220 €	De 0 € à 2 440 €	-	110 €
De 1 221 € à 3 000 €	De 2 441 € à 3 000 €	300 €	110 €
De 3 001 € à 4 600 €	De 3 001 € à 4 600 €	460 €	120 €
De 4 601 € à 7 600 €	De 4 601 € à 7 600 €	760 €	140 €
De 7 601 € à 12 200 €	De 7 601 € à 12 200 €	1 220 €	160 €
De 12 201 € à 18 000 €	De 12 201 € à 18 000 €	1 800 €	200 €
De 18 001 € à 38 000 €	De 18 001 € à 38 000 €	3 800 €	320 €
De 38 001 € à 53 000 €	De 38 001 € à 53 000 €	4 600 €	410 €
De 53 001 € à 76 000 €	De 53 001 € à 76 000 €	5 300 €	550 €
De 76 001 € à 150 000 €	De 76 001 € à 150 000 €	6 100 €	640 €
De 150 001 € à 300 000 €	De 150 001 € à 300 000 €	6 900 €	690 €
De 300 001 € à 760 000 €	De 300 001 € à 760 000 €	7 600 €	820 €
De 760 001 € à 1 500 000 €	De 760 001 € à 1 500 000 €	8 800 €	1 050 €
Au-delà de 1 500 000 €	Au-delà de 1 500 000 €	1 500 € par tranche de 1 500 000	46 € par tranche de 1 500 000

Vu le décret n°2005-1601 en date du 19 décembre 2005 régissant les régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;
Vu le décret n°2022-1605 en date du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptaables publics ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Décide d'instituer l'indemnité de maniement des fonds ;
- Fixe par arrêté individuel le montant de l'indemnité versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus ;
- Prévoit et inscrit les crédits correspondants au budget ;
- Charge Monsieur le Président de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

Fait à Montaigu-Vendée



Antoine CHEREAU
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
10 juil. 2026

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (8, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 29 JUIN 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-trois juin deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (44) : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – Françoise DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Dorothée GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Yann ROSSET – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Étaient représentés (3) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Florent Limouzin – Virginie GILBERT a donné pouvoir à Eric Hervouet – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Geneviève Ségura

Secrétaire de séance : Paul BROCHARD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260629_27

Désignation d'un référent déontologue

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude Durand, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier expose aux membres du Conseil d'agglomération que l'article 218 de la loi n°2022-217 en date du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification, permet à tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques ».

Il appartient ainsi au Conseil d'agglomération de nommer son ou ses référents par l'adoption d'une délibération spécifique.

Comme pour le mandat précédent, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (AMPCV) a pris contact avec certains partenaires institutionnels pour établir une liste de personnes qualifiées et proposer aux élus du Conseil d'agglomération de s'y référer pour désigner leurs référents.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 218 de la loi n°2022-217 en date du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu l'arrêté en date du 06 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 en date du 06 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Considérant la liste proposée par l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Désigne en qualité de référent(s) déontologue(s) les membres de la liste constituée par l'AMPCV, annexée à cette délibération, dans sa composition actuelle, et dans sa composition future en cas d'évolution de la liste ;
- Décide que la (ou les) personne(s) susmentionnée(s) exerceront leurs fonctions pour la durée du mandat ;
- Fixe les modalités de saisine du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) ainsi que les conditions d'examen des demandes comme tel :
 - o La collectivité saisit par tous moyens l'AMPCV qui se charge d'affecter un des membres de la liste à l'affaire à traiter ;
 - o L'AMPCV met en relation le référent désigné avec la collectivité ;
 - o Si besoin, sur demande du référent désigné ou de la collectivité, et en fonction de sa complexité, l'affaire pourra être traitée collégalement avec d'autres membres de la liste. Le collège ainsi constitué décide en son sein de ses modalités de fonctionnement ;
 - o La collectivité rémunère directement le référent ou le collège de référents, et décide des moyens matériels mis à disposition.
- Décide que les avis du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) seront rendus dans les conditions suivantes : dans un délai d'un mois maximum et sous format écrit ;
- Décide que les moyens matériels mis à disposition du ou des référents déontologues sont les suivants : salle ou espace de travail en cas de déplacement au sein de la collectivité ;
- Fixe les modalités de rémunération du ou des référents déontologues comme tel :
 - o Maximum 80 € par personne et par dossier,
 - o Maximum 300 € pour la présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée,
 - o Maximum 200 € pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée.
- Décide que le ou les référents déontologues (ou les membres du collège) bénéficient du remboursement de leurs frais de transport et d'hébergement dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale, en cas de déplacement au sein de la collectivité ;
- Décide que cette délibération ainsi que les informations permettant de consulter le ou les référents déontologues (ou le collège), sont portées par tout moyen à la connaissance des élus locaux intéressés.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

Antoine CHEREAU
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
10 juil. 2026